



2024 / 111

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE DIX-NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GROGNIET Jean-Christophe – GROS Claudine – GSELL Bernard - KALIAKOURAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORIN Jean Yves - POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse – ROUX MOLLARD Alain – VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : COLLOMB Daniel à COLLIARD Dominique
GERMANAZ Sylvie à BRUNOD Aurore
JAY Hélène à MARTINET-BON Françoise
MORARD Ghislaine à GROGNIET Jean-Christophe

EXCUSÉ : GUILLARD Paul

Date de Convocation :
12 décembre 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 19
Votants : 23

Monsieur Jean Yves MORIN est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Désignation des représentants au GCSMS

Le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 26 septembre 2024, la CCVA a délibéré favorablement pour la constitution d'un groupement de de Coopération Sociale et Médico-Sociale.

Il informe l'assemblée qu'après signature de la convention constitutive le 10 décembre dernier, il y a désormais lieu de désigner les représentants de la CCVA. Il informe l'assemblée qu'il y aura 4 titulaires et 2 suppléants.

Membres titulaires

Madame Evelyne KALIAKOURAS
Monsieur Alain ROUX-MOLLARD
Madame Aurore BRUNOD
Monsieur Marc MATHIS

Membres suppléants

Madame Sylvie MONEY
Madame Annie RELIER

Vu la délibération en date du 26 septembre 2024 relative à la définition de l'intérêt communautaire,
Vu la délibération en date du 26 septembre 2024 relative à l'approbation de la convention constitutive d'un groupement de de Coopération Sociale et Médico-Sociale,
Vu la convention constitutive d'un GCSMS,
Considérant que la convention constitutive fixe à 4 le nombre de représentants titulaires et à 2 le nombre de suppléants,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres titulaires

Madame Evelyne KALIAKOURAS
Monsieur Alain ROUX-MOLLARD
Madame Aurore BRUNOD
Monsieur Marc MATHIS

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres suppléants :

Madame Sylvie MONEY
Madame Annie RELIER

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,



André POINTET

